Extrait casier et antécédents judiciaires

Casier Judiciaire – Georges Anderson

Nom complet : Georges David Anderson
Date de naissance : 3 février 1968
Lieu de résidence : 268 Route d'Ashflied, Toluca Lake

Antécédents judiciaires

1986 – Vol mineur

- **Lieu :** Toluca, magasin général
- **Détails :** Georges, âgé de 18 ans, a été arrêté pour avoir volé des provisions (nourriture et vêtements). Il a affirmé qu'il vivait des temps difficiles après avoir quitté le domicile familial.
- **Sanction :** Amende de 100 $ et mise en liberté surveillée de 6 mois.

1992 – Intrusion et trouble à l'ordre public

- **Lieu :** Ancienne scierie Toluca
- **Détails :** Georges a été interpellé pour intrusion dans la scierie en pleine nuit. Il a été surpris en train de dessiner des symboles sur les murs et de murmurer des prières incompréhensibles. Lors de son arrestation, il a déclaré :
  - *« Vous ne comprenez pas, je protège ce lieu des ombres. »*
- **Sanction :** Avertissement verbal.

1995 – Disparition et comportement suspect

- **Lieu :** Toluca Lake
- **Détails :** Georges a été signalé disparu pendant deux semaines avant d'être retrouvé errant près de Toluca Lake, dans un état confus et délirant. Il prétendait avoir vu *"les ombres marcher dans la forêt"*. Aucun délit n'a été constaté.
- **Statut :** Aucun suivi judiciaire, mais un rapport médical a été recommandé (sans suite).

Extrait casier et antécédents judiciaires

1999 – Suspect principal dans des disparitions

- **Lieu :** Toluca Lake, forêt voisine
- **Détails :** Georges a été arrêté dans le cadre d'une enquête sur plusieurs disparitions dans la région. Bien que son comportement étrange et ses antécédents aient fait de lui un suspect, aucune preuve directe ne l'a lié aux crimes.
- **Preuves collectées :**
    - Journal personnel décrivant des rituels occultes et des références à une entité nommée *"la Mère Abyme"*.
    - Marques rituelles découvertes sur des arbres proches de son domicile.

1999 –Incarcération au centre pénitencier d'Ashfield.

- Déclaré coupable des meurtres de Lisa Monroe et David Harper. Condamné à 20 ans de réclusion sans remise de peine.
- Acquitté en 2003 (vice de procédure lié à l'instabilité mentale de l'accusé lors de son procès).

2011 – Altercation verbale

- **Lieu :** Port de Toluca lake
- **Détails :** Georges a confronté un groupe de chasseurs, les accusant de *"réveiller les choses enfouies sous la forêt"*. Aucun acte de violence physique n'a été signalé, mais son comportement a conduit à son interpellation temporaire.
- **Sanction :** Relâché après un avertissement verbal.

Signé :
Commissariat de Toluca
Division des Archives Judiciaires